

Numéro	CA/2024-04-25/02
Date d'affichage	15/05/2024
Date de mise en ligne	15/05/2024
Date de transmission au Recteur	15/05/2024

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 25 avril 2024 portant approbation de l'intégration de l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) dans la coordination territoriale « Sorbonne Alliance »

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1, L. 712-2, L. 712-3, L. 718-3 2° b, L. 718-16 ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et notamment ses articles 17 et 18 ;

Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2017-12-21/02 du conseil d'administration du 21 décembre 2017 portant approbation du principe de regroupement de type associatif et non fusionnel ;

Vu la délibération n° CA/2018-05-31/04 du conseil d'administration du 31 mai 2018 portant approbation de la convention de création de l'association « Sorbonne Alliance » ;

Vu la délibération n° CA/2024-02-29/03 du conseil d'administration du 29 février 2024 portant avis sur la perspective d'intégration de l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) dans la coordination territoriale « Sorbonne Alliance ».

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'intégration de l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) dans la coordination territoriale « Sorbonne Alliance ».

Délibération CA/2024-04-25/02	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	28
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	28
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 26 avril 2024

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – 12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05 – Tél : +33 (01) 44 07 80 00